



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
(E) 2958-2814  
(P) 3006-306X**

**Volume 3, Numéro 2, Tome 2, Mars 2025**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

*[revue.akiri-uao.org](http://revue.akiri-uao.org)*



ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri>

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mirabel**  
“(RE) CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sifactor.com/passport.php?id=23334>

**ORCID**

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**Academic  
Resource  
Index**  
ResearchBib

<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

**AJOL**  
AFRICAN JOURNALS ONLINE

<https://www.ajol.info/index.php/akiri>

**IPIndexing**  
Indexing Portal

[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations)/2360)

**DRJI**

<https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086>

**SJIF 2024 : 5.214**

REVUE ELECTRONIQUE

ISSN-L: **2958-2814**

ISSN-P: **3006-306X**

# AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

## Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

## Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

## **Comité de Lecture**

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

## **Comité de rédaction**

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara  
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara  
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara  
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara  
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny  
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

### Indexations internationales :

**Auré HAL :** <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel :** <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**Sjifactor:** <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**ORCID:** <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**AJOL:** <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

**IPIndexing:** [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

**DRJI:** <https://olddrjilbp.world/IndexingCertificate.aspx?id=14086>

**ISSN-L: 2958-2814**

**ISSN-P: 3006-306X**

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI**

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBAM Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

## LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

## Anglais

- 54. A Postmodern Gaze at Cultural Practices in Ngugi's The Black Hermit**  
Yélian Constant AGUESSY, Panaewazibiou DADJA-TIOU &  
N'kpé Pascal N'TCHA..... 845-867  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.54>

## Espagnol

- 55. Beneficios de los huertos escolares para los educandos con discapacidad intelectual en Cuba**  
Xiomara SÁNCHEZ VALDÉS, Sonia ALVAREZ PINEDA &  
Ahmadou MAÏGA..... 868-883  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.55>

## Lettres Modernes

- 56. Professeur Sê-Thou et les putschistes : panorama sur les coups d'État africains**  
Yaoua Bio ADJOUANI..... 884-894  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.56>
- 57. Analyse sémantico-syntaxique du logo de la SN Citec**  
Issouf BEREMWIDOUYOU..... 895-911  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.57>
- 58. Le soi dans l'œuvre d'Aimé-Noël NGWA-NGUEMA**  
Clément MOUPOUMBOU..... 912-923  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.58>

## COMMUNICATION, SCIENCES DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

## Sciences du langage et de la communication

- 59. Publicité des marques automobiles en Côte d'Ivoire sur Facebook en période de rentrée scolaire 2024-2025**  
Ouliaoouli Francine Christelle SANNE TIA..... 924-940  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.59>
- 60. Politiques linguistiques de la troisième république dans le système éducatif au Burkina Faso**  
Koudtanga Christine OUÉDRAOGO..... 941-951  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.60>
- 61. Tribulations identitaires et marketing social en Côte d'Ivoire : vers une politique linguistique pluraliste**  
Koffi Angelin KONAN & Tano Kouakou Frédéric MORIFIE..... 952-965  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.61>

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

### Histoire

- 62. Dynamique de l'occupation du sol de 1990 à 2020 dans le département de Keur Massar (Dakar, Sénégal)**  
René Ndimag DIOUF, Daouda Bécaye NDIAYE, Honoré DACOSTA & Ansoumana BODIAN..... 966-979  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.62>
- 63. Histoire de l'adoption des noms baoulé-assabou par les Sénoufo-tagbana (première moitié du XVIIIe siècle-1899)**  
Yalamoussa COULIBALY & Wayarga COULIBALY ..... 980-995  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.63>
- 64. Aphrodite dans l'espace culturel de la Cyrénaïque pendant l'Antiquité**  
Bara GUËYE & Sana BALDÉ..... 996-1012  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.64>
- 65. Les cantines scolaires ivoiriennes à l'ère des programmes intégrés de pérennisation de 1998 à nos jours**  
Méa Innocent BROU ..... 1013-1028  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.65>
- 66. Les relations entre Félix Houphouët-Boigny et Péléforo Gbon-Coulibaly, de 1944 à 1962**  
Sidjè Françoise Edwige DJIGBE & Nibonténé Olivier SORO..... 1029-1040  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.66>
- 67. La situation financière des planteurs en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale de 1880 à 1960**  
DJE Yao Lopez ..... 1041-1054  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.67>
- 68. La dissolution de la SODEFEL et le déclin de la filière maraichère à Ferkessédougou : dynamiques et ruptures (1991-2002)**  
Dégnimani YEO & Jean-Jacques SERI..... 1055-1068  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.68>
- 69. Rumeurs et sermons au bas moyen âge : l'exemple des sermons de 1405 à la cour royale en France**  
Kouassy Adoum Elie Sam-Francis N'da..... 1069-1084  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.69>

### Géographie

- 70. Grossesse précoce et insertion de la jeune fille dans le département d'Adzopé (Côte d'Ivoire)**  
Adou Jean Marc Le Thoi ADJI, Guy Matthieu Ettien AFFORO, One Enoc GUEDE, Dadja Zénobe ETTIEN & Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS..... 1085-1102  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.70>

- 71. Orpaillage et le facteur foncier dans la commune rurale de Fourou, Cercle de Kadiolo**  
 Adama Dembélé, Mamadi Djiré, Boubacar Ousmane TOURE & Harouna Bagayoko ..... 1103-1118  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.71>
- 72. Eaux usées domestiques et risques sanitaires au quartier Madou Sawa dans la ville de Soubré (Sud-ouest Côte d’Ivoire)**  
 DRISSA Traoré ..... 1119-1136  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.72>
- 73. Transport fluviomaritime à Ziguinchor (Sénégal) : un levier de désenclavement et de développement socioéconomique**  
 Abdourahmane Mbade SENE & Adama FAYE..... 1137-1156  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.73>
- 74. Gestion des eaux usées et nuisances sanitaires au quartier Marcoussis à Ouagadougou (Burkina Faso)**  
 Rihanata NANA, Mariam Myriam ZONGO DAMA & Yélézouomin Stéphane Corentin SOMÉ..... 1157-1172  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.74>
- 75. Les entraves au développement de la ville secondaire de Napié (région du Poro-Côte d’Ivoire)**  
 Monhmon Adjaratou KONÉ, Kra Serge Vincent KOUADIO, N’Taho Élisabeth Juana GRIS & Anoh Blaise KACOU..... 1173-1186  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.75>
- 76. Impacts socioéconomiques et environnementaux de la construction autoroutière Anani-Port-Bouet à Moossou, Grand-Bassam (Côte d’Ivoire)**  
 KOFFI Edoukou, YOHOU Kouteme Flore Elvire épouse ASSALE & MOUSSA Diakité..... 1187-1205  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.76>
- 77. Transmission intergénérationnelle de l’entrepreneuriat dans le secteur informel au Burkina Faso**  
 Moussa Bougma & Tebkietta Alexandra Tapsoba..... 1206-1221  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.77>
- 78. Problématique de la migration et des phénomènes de radicalisation et d’extrémisme violent**  
 Yacinthe Vidéou AGBADJAGAN & Yvette ONIBON DOUBOGAN..... 1222-1243  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.78>
- 79. Etude de la concentration du monoxyde de carbone et du dioxyde d’azote au niveau de la commune de Diass à partir des données du satellite sentinel-5 precursor**  
 Saliou Mbacké FAYE & Mamadou FAYE..... 1244-1254  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.79>

## Philosophie

- 80. Les répercussions sociales de la révolution médicale chez Claude Bernard**  
TRA BI IRIÉ BERTRAND..... 1255-1268  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.80>
- 81. De l'écophilosophie à l'écocitoyenneté : ceinture verte et développement communautaire**  
Bassa Jean-Marie KOMENAN..... 1269-1287  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.81>
- 82. Leadership africain et développement durable**  
Berté YAYA..... 1288-1306  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.82>
- 83. Éducation à la citoyenneté et cohésion sociale**  
Boureima SANA..... 1307-1320  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.83>
- 84. Bioéthique et gouvernance climatique en Afrique**  
Kouassi Hermann SIALLOU..... 1321-1341  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.84>
- 85. Penser et Panser la crise de l'emploi avec Joseph Ki-Zerbo**  
Yéo Tamagadènin Sarah..... 1342-1354  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.85>
- 86. Santé connectée et problématique de la confidentialité des données de santé en Afrique**  
Zoukou Sabine SEKIA & Kouadio Victorien EKPO..... 1355-1368  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.86>

## Anthropologie et sociologie

- 87. Pratiques thérapeutiques et Perception sociale des Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) en milieu rural : cas de la localité de Kamidja (Centre Ouest Ivoirien)**  
Modeste Konan Bah GNAMIEN..... 1369-1380  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.87>
- 88. Des usages sociaux du corps : le cas du « bizzi » en Côte d'Ivoire**  
N'DA Roseline Gbocho ..... 1381-1392  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.88>
- 89. Médias sociaux et stratégies de mobilisation dans la crise politico-sociale à Bamako**  
Amidou SOGODOGO & Soumaïla OULALE..... 1393-1409  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.89>
- 90. Mobilités sous contraintes, perceptions sociales et stratégies de réappropriation des espaces déguerpis à Abidjan**  
MEITE Youssouf & Sylvestre TCHAN BI..... 1410-1427  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.90>

- 91. Système de communication du centre transtufion sanguine et pratique du don de sang à Bouaké**  
Adjoua Rachelle KOUADIO..... 1428-1441  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.91>
- 92. Les enfants de la rue à Lomé (Togo) : Parcours et réalités quotidiennes**  
Ablavi Esseyram GOGOLI..... 1442-1457  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.92>
- 93. Les politiques publiques d'autonomisation des paysans de Kovie au Togo à l'épreuve de logiques des acteurs**  
Solenko GNENDA ..... 1458-1472  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.93>
- 94. La transformation du maïs comme levier de développement local : un modèle d'autonomisation et d'inclusion sociale des femmes et jeunes dans le département du Plateau au Bénin**  
Missimahou Daniel NOUKPOZOUNKOU & Emilia Mawugnon AZALOU TINGBE..... 1473-1497  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.94>
- 95. Réseaux téléphoniques mobiles et vulnérabilité des consommateurs MTN / Orange Cameroun: analyse sociologique du phénomène d'arnaques**  
Paulette Mappi Dzukou..... 1498-1516  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.95>
- 96. Croyances sociales et détournement des ouvrages de drainage des eaux pluviales à Bouaké (Côte d'Ivoire)**  
Bê Gbon Moussa COULIBALY & Claude Koré BALLY..... 1517-1532  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.96>
- 97. Les automobilistes et la Circulation au Cameroun : violence et agression routière**  
Placide AKOA OWONA..... 1533-1552  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.97>
- 98. Acteur stratégique et agir stratégique dans des actions décoloniales du M.P.S.R.**  
Patoin-Samba Juste Honoré OUÉDRAOGO..... 1553-1571  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.98>
- 99. La famille contemporaine à l'épreuve de la criminalité juvénile à Allada**  
SOKOU Donatien..... 1572-1583  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.99>

**Science de l'éducation**

- 100. Comparaisons entre la fiche pédagogique du français langue seconde et le français langue étrangère. Importances, difficultés et perspectives du français langue seconde**  
Sanodji Yonbel Abiathar & Djimrabei Mbaindo ..... **1584-1595**  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.100>
- 101. Accompagnement psychopédagogique des homosexuels dans les institutions éducatives en République du Bénin**  
CHOGOLOU ODOUWO Guillaume Abiodoun ..... **1596-1610**  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.101>
- 102. Rapport à la contraception et grossesse en cours de scolarité chez les filles au Collège Moderne de Languibonou (Côte d'Ivoire)**  
Amani Maxime YAO..... **1611-1621**  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.102>



## **Mobilités sous contraintes, perceptions sociales et stratégies de réappropriation des espaces déguerpis à Abidjan**

**MEITE Youssouf**

*Maitre-Assistant,*

*Membre du LAASSE (Laboratoire de Sociologie Economique et  
d'Anthropologie des Appartenance Symbolique),  
Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody*

*Email: [meyouss@gmail.com](mailto:meyouss@gmail.com)*

&

**Sylvestre TCHAN BI**

*Docteur en Sociologie, Institut d'Ethno-Sociologie,  
Membre du LAASSE (Laboratoire de Sociologie Economique et  
d'Anthropologie des Appartenance Symbolique),  
Université Alassane Ouattara de Bouaké,*

*Email : [tchanbisly@gmail.com](mailto:tchanbisly@gmail.com)*

**Date de soumission :** 14-02-2025

**Date de publication :** 31-03-2025

**doi:** <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.90>

### **Résumé**

Dans la perspective d'une urbanisation maîtrisée des villes ivoiriennes, le déguerpissement (mobilités sous contraintes) des espaces publics de leurs occupants « informels » s'est avéré une pratique sociale nécessaire dans le processus de rénovation urbaine par les autorités étatiques. Cependant, il est constaté une reconquête récurrente de ces mêmes espaces déguerpis par les commerçants à Abidjan. Dans cette optique, cet article identifie les perceptions des espaces sous contraintes en lien avec les stratégies de reconquête. Basée sur une recherche documentaire et des entretiens semi-directifs, il montre que la réappropriation des espaces déguerpis est légitimée par une réactivation des habitus d'occupation spatiale en milieu urbain. Sous ce rapport, les occupants procèdent par des stratégies d'évitement/dissimulation. Ils activent les réseaux de connaissance et mobilisent le conflit de compétence territoriale entre la mairie et le District d'Abidjan comme stratégies de réappropriation des espaces déguerpis. Les pratiques spatiales de la mobilité sous contraintes sont le sceau d'une urbanité remaniée qui dénote du modèle de développement de la ville d'Abidjan.

**Mots clés :** Déguerpissement, espace urbain, mobilité, stratégies d'occupation, Abidjan

## **Mobility under constraints, social perceptions and strategies for reappropriating evacuated spaces in Abidjan**

### **Abstract**

In view of the controlling urbanization of Ivorian cities, the eviction (mobility under constraints) of public spaces of their "informal" occupants has proven to be a necessary social practice in the process of urban renewal by the new state authorities. However, there has been a recurring reconquest of the spaces cleared by traders in Abidjan. In this perspective, this article identifies the perceptions of spaces under constraints in connection with reclaiming



strategies. Based on documentary research, and semi-structured interviews, it shows that the reappropriation of vacated spaces is legitimized by a reactivation of spatial occupancy habits in urban areas. In this respect, they proceed through avoidance / concealment strategies. They activate knowledge networks and mobilize the conflict of territorial jurisdiction between the town hall and the district of Abidjan as strategies for reappropriating vacant spaces. The spatial practices of mobility under constraints are the seal of a reworked urbanity which denotes the development model of the city of Abidjan.

**Keywords:** Eviction, urban space, mobility, occupation strategies, Abidjan

## Introduction

Après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, la ville d'Abidjan a connu une urbanisation accélérée. Le taux d'urbanisation est passé successivement de 12,9 % en 1955 à 32 % en 1975, puis 43 % en 1998 et 48% en 2007 pour atteindre 56,8 % en 2018 (Repci, 2006 : 71 ; DRSP, 2009 : 65). Selon les résultats du dernier recensement de la population et de l'habitat de 2021, la majorité de la population vivant sur le territoire national réside dans les villes, soit 15 428 957 personnes (52,5%), contre 13 960 193 vivants dans les localités rurales (47,5%) (RGPA 2021 :32). La ville d'Abidjan, à elle seule, concentre 36% de la population urbaine. Ce processus d'urbanisation fut illustré par la structuration de l'espace public à travers la mise en place d'infrastructures routières (échangeurs, routes, chaussées, voiries, ponts, parcs et espaces verts), économiques (magasins, centres commerciaux, marchés, zones portuaires et industrielles), habitats (cités résidentielles, quartiers dortoirs, promotions immobilières privées) conformes aux normes urbanistiques et dénotant le caractère salubre, esthétique de la ville d'Abidjan dans les années 1970<sup>1</sup>. La crise économique des années 1980 et 1994, accentuée par les crises militaro-politiques des années 2000 et 2011 augmentent considérablement le taux de pauvreté au sein des ménages des milieux ruraux et urbains.

La pauvreté a ainsi connu une hausse tendancielle passant de 10% en 1985 à 36,8% en 1995 et à 33,6% en 1998 avant de remonter à 38,4% en 2002 puis à 48,9% en 2008 (DRSP, 2009 : xi). Selon la dernière enquête réalisée en 2015, le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire était de 46,3 % (EHCVM2, 2015). Le développement de la pauvreté de façon générale apparaît comme l'un des catalyseurs de la reconfiguration des rapports aux normes d'usage des espaces urbains (chaussées, trottoirs, espaces verts, voiries, rues). La précarisation sociale des ménages modifie

---

<sup>1</sup> Revue Marché africain, en sa parution de 2008

<sup>2</sup> Enquête harmonisée sur le niveau de vie des ménages, Elle concerne tous les pays de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africain), financée par la Banque Mondiale et l'UEMOA (direction générale du trésor et de la comptabilité publique) <https://www.tresor.gouv.ci/tres/pauvrete-la-cote-divoire-actualise-ses-donnees/>

profondément leur rapport à ces espaces publics. Ainsi, nombre de résidents abidjanais manifestent peu d'intérêt à leur maintien en tant qu'espace public si bien que beaucoup d'entre eux subissent l'effet d'une réappropriation comme stratégies entrepreneuriales par les acteurs locaux (F. Steck, 2006 : 74).

Selon D. Couret (1997 : 444), « le déguerpissement consiste à dégager l'espace public, c'est-à-dire à enlever toute installation de vente là où l'usage commercial n'a pas été planifié par les autorités ». Il se pose comme une nécessité pour la salubrité publique et pour la réhabilitation des fonctions premières et officielles du lieu. Dans une perspective de rénovation urbaine, les nouvelles autorités étatiques vont soumettre les occupants « informels » des espaces publics à un processus de mobilité sous contrainte par les actions de déguerpissement. La mobilité sous contrainte est matérialisée par l'élaboration des mesures répressives qui font obligation, pour des motifs d'utilité publique aux occupants d'un espace physique appartenant à la puissance publique de l'évacuer. Les opérations de déguerpissement constituent des modes de régulation de l'espace public utilisés par les gouvernements successifs en Côte d'Ivoire. Ces opérations ont pris de l'ampleur avec un rythme accéléré depuis la fin de la crise postélectorale de 2010 notamment dans le cadre des vastes programmes de reconstruction dans tout le pays et particulièrement à Abidjan. Depuis lors, les opérations régulières de déguerpissement des emprises de voies sont menées et accentuées eu égard aux vastes chantiers d'infrastructures économiques entamés à Abidjan et la volonté politique d'assainir le cadre de vie urbain. Elles font suite à de nombreux programmes de développement notamment, la mise en place du programme présidentiel d'urgence (PPU) conçu sur la base de l'analyse de la situation et des doléances formulées par les populations dans toutes les régions du pays. Ces programmes visent également la restauration rapide des services publics de base. Il en est de même pour « l'opération pays propre » avec une brigade de salubrité urbaine chargée de lutter contre toutes les infractions liées à la salubrité, notamment, les installations anarchiques sur le domaine public et la lutte contre les nuisances de toutes formes.

Plus tard, une loi ayant valeur de mise en demeure est publiée en vue de permettre le déguerpissement des occupants de façon volontaire à savoir l'arrêté n° n°002/MVSU/CAB du 16/01/2008 portant sur la propreté des voies publiques, en cas de déviance des acteurs sociaux. De fait, le déguerpissement apparaît comme une rupture du rapport symbolique et pratique des usagers à l'espace physique (Blanc, 1985, cité par T. Kelogue, 2011 : 79). Dans le cadre de l'application de ce décret, 1500 opérations ont été menées et continuent à se dérouler sur tous les espaces sans distinction publics ou privés, lorsqu'ils ont fait objet d'occupation par les

acteurs économiques<sup>3</sup>. En ce qui concerne les luttes contre l'insalubrité et les occupations illicites du domaine public, 167 patrouilles ont été organisées et 247 contrevenants ont été réprimés sur la période du 1er au 31 Juillet 2016<sup>4</sup>. Cependant, après cinq ans de fonctionnement, il semble que le gouvernement n'a pas atteint les résultats escomptés dans la mesure où il se développe une contre dynamique de recolonisation des espaces déguerpis. Cela se traduit par un essor des activités de rue à savoir les commerces, la restauration de rue, les ateliers de coiffures, de couture et bien d'autres encore, de petits métiers avec comme point de chute les espaces publics considérés comme « lieux de promotion de l'auto-emploi » (C. Bouquet et I. Kassi-Djodjo, 2014 : 15). Le déguerpissement se positionne comme un outil de lutte institutionnelle contre les problèmes environnementaux d'insalubrité, de nuisances sonores, d'encombrement de voies publiques.

Les cas du Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Cocody d'une part, et Adjamé Liberté d'autre part, dans le District d'Abidjan sont des plus illustratifs et concernent cette étude. Des constats théoriques et empiriques sus-mentionnés, découle une série de questions dont la principale est la suivante : quelles sont les logiques de réappropriation des espaces déguerpis du CHU de Cocody et d'Adjamé Liberté par les usagers de ces espaces urbains ? À cette question se rattachent celles qui sont secondaires : quelles sont les perceptions que se font les usagers des espaces déguerpis du CHU de Cocody et d'Adjamé Liberté ? Quelles sont les stratégies de réappropriation des espaces déguerpis du Chu de Cocody et d'Adjamé Liberté par les mêmes usagers de ces espaces urbains ? L'objectif général de cette recherche est d'analyser les perceptions des usagers des espaces déguerpis du CHU de Cocody et d'Adjamé Liberté en lien avec les stratégies de réappropriation. Il est appuyé par les objectifs spécifiques qui consistent d'abord à identifier les perceptions que se font les usagers des espaces déguerpis du CHU de Cocody et d'Adjamé Liberté et ensuite à décrire les stratégies de réappropriation de ces espaces déguerpis. L'hypothèse principale soutenue par cette étude est la suivante : la réappropriation des espaces déguerpis du CHU de Cocody et d'Adjamé Liberté est la résultante de l'activation des réseaux de connaissance et des conflits de compétence territoriale entre structures étatiques et sociales de régulation desdits espaces.

## **1. Méthodoogie**

### **1.1. Sites de l'étude**

---

<sup>3</sup> Rapport 2016, Service d'hygiène mairie de Cocody

<sup>4</sup> Rapport de synthèse des activités de la Brigade de la Salubrité Urbaine (BSU), 30 Juin au 06 Juillet 2016

Les différents sites d'enquête sont localisés dans les communes d'Adjamé et de Cocody dans le District d'Abidjan. Le choix de Cocody se justifie par son positionnement en tant que commune pilote dans la stratégie de lutte contre l'insalubrité à travers le projet d'embellissement des villes et communes de Côte d'Ivoire, initié par le ministère de la ville, de l'assainissement et de la salubrité urbaine. La commune d'Adjamé constitue le centre commercial de la ville d'Abidjan et connaît quotidiennement une forte affluence puisqu'elle constitue le point de ralliement de toutes les autres communes d'Abidjan et le principal centre commercial de la ville. Pour les sites d'enquête, il s'agit de l'espace d'Adjamé liberté et des alentours du CHU de Cocody. L'espace d'Adjamé Liberté est délimité par les quartiers 220 logements, le jardin Nangui Abrogoua et la CIE liberté. L'espace du CHU comprend le site CHU lui-même et les structures environnantes à savoir les Université Felix Houphouët Boigny et protestante Méthodiste, ainsi que l'église Catholique « montagne de Sion » et l'Institut National de Formation des Agents de Santé (INFAS). Ces sites sont choisis car ils sont identifiés par les autorités municipales comme des sites à problème<sup>5</sup> parmi tant d'autres en raison de la récurrence de leur recolonisation par les commerçants urbains.

### **1.2. Collecte et analyse des données**

L'étude est essentiellement qualitative. Les opérateurs économiques sans distinction de sexe ni d'âge encore moins de religion ainsi que les acteurs institutionnels et quelques témoins privilégiés à savoir des représentants de groupements associatifs (de quartiers, étudiantins) à proximité de ces espaces ont été sélectionnés. Il s'agit spécifiquement de :

- Un agent (1) de la direction de la Brigade de la Salubrité Urbaine (BSU) et un (1) agent de l'Agence Nationale de Salubrité Urbaine (ANASSUR). Ce sont des acteurs chargés de lutter contre les installations anarchiques, les nuisances de toutes formes et les occupations illicites du domaine public urbain ainsi que de :
- Deux (2) agents de mairies chargés de la délivrance des autorisations d'occupation provisoire du domaine public ainsi que de leur contrôle auprès des acteurs économiques exerçant sur les espaces ;
- Un (1) agent du service d'hygiène du Centre Hospitalier et Universitaire de Cocody (CHU) et responsable de la gestion des espaces ;

---

<sup>5</sup> Ces sites sont très convoités par les différents acteurs en interaction pour le contrôle des activités et les ressources générées : d'abord, il s'agit d'une zone d'accès au CHU. De nombreuses personnes y défilent quotidiennement pour se rendre au travail ou rendre visite à des malades ; pour se rendre à l'UFHB ou les universités environnantes et à l'Institut National Supérieur de Formation Sociale. C'est le lieu de nombreux petits commerces qui attirent de nombreux étudiants.



- Un (1) représentant de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)
- Deux (2) représentants de syndicats à savoir le président de syndicat des 220 logements et le président de la Jeunesse Unie de Liberté (JUL) ;
- Dix (10) commerçants sur le site d'Adjamé Liberté
- Dix (10) commerçants sur le site aux alentours du CHU de Cocody.

Ces participants ont été sélectionnés par choix raisonné conformément aux objectifs visés. Chaque acteur a été choisi en vertu de son implication réelle dans les transactions sur les sites à l'étude (le site du CHU de Cocody ou le site d'Adjamé Liberté). Les acteurs en interaction sur ces sites sont considérés comme protagonistes car, ils défendent pour la plupart des intérêts opposés, ce qui ne se matérialise pas par des conflits latents entre eux. Ainsi par exemple, l'agent du service d'hygiène du CHU et le syndicat des riverains militent pour la propreté des lieux, tandis que les représentants de la FESCI interviennent pour le prélèvement de taxes. Il en est de même pour les agents de la mairie de Cocody. Pour les commerçants, le maintien de leurs activités et la présence d'une clientèle permanente sur les lieux justifient leur position. La nature des rapports entre les acteurs est semblable sur les deux sites. Dans notre démarche, il s'agissait de nous assurer que chaque catégorie d'acteurs soit bien présentée dans notre échantillon. Au total, nous nous sommes entretenus avec 28 personnes obtenues sur cette base. L'objectif étant de collecter des informations probantes et fiables et une étendue suffisante permettant de tirer des conclusions. Deux techniques ont guidé la collecte des données. L'observation directe sur sites et les entretiens individuels. La grille d'observation a permis de cerner les conflits latents à la base de la structuration socio-spatiale et quelques stratégies de réappropriation. En effet, lorsque le conflit est manifeste, les désaccords sont clairement exprimés. Le conflit est dit latent lorsque qu'il ne se matérialise pas par des affrontements directs. Ainsi, les protagonistes sur les sites adoptent des comportements de défiances les uns vis-à-vis des autres. Une visite des agents de la mairie sur le site peut être source d'inquiétudes pour les vendeuses qui se pressent à se mettre dans les normes (dégager par exemple les trottoirs de leurs marchandises, ou alors quitter momentanément ce lieu). Ou encore le refus d'obtempérer lorsqu'une injonction est faite par des éléments de la FESCI pour payer une somme sous forme de taxe. Ces actions créent des tensions qui peuvent générer des conflits ouverts.

Le guide d'entretien semi-directif a permis d'identifier les perceptions des acteurs des espaces déguerpis et les formes d'interactions sociales sur ces espaces. Les données obtenues ont été analysées au moyen de l'analyse de contenu thématique (A. Blanchet et A. Gotman, 1992). Une méthode d'analyse qui nous a permis de repérer dans des expressions verbales ou textuelles des

thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus plus concrets. Ce qui a permis de structurer les résultats en deux parties qui constituent les fondements de cette étude.

Enfin, notre démarche s'inscrit dans une approche objective de la collecte des données, c'est-à-dire, prendre de la distance vis-à-vis des acteurs rencontrés dans leurs discours, les gestuaires et surtout des comportements expressifs pour éviter de tomber dans le piège de parti pris. Trouvez les informations essentielles pour comprendre les concepts de fait, le sens que les acteurs donnent à leurs actions sans jugement de valeur, voilà ce qui a prévalu dans toute la méthodologie. Les acteurs étant doué de sens, il a fallu fait preuve de neutralité axiologique vis-à-vis de chaque catégorie d'acteur interrogée.

## **2. Résultats**

Les résultats se structurent autour de deux points essentiels : d'une part, il ressort que la réappropriation des zones déguerpies relève des habitus spatiaux des acteurs. D'autre part, il est à noter que ces acteurs, dans leurs rapports conflictuels, mobilisent le réseau de connaissances pour se maintenir sur l'espace.

### **2.1. La réappropriation des espaces déguerpis : un processus de réactualisation des habitus spatiaux**

L'analyse des informations recueillies auprès des acteurs sur les deux sites permet d'expliquer la réappropriation des espaces déguerpis à travers une réactivation des habitus des individus conformément à ces espaces. Il s'agit de dispositions durables et d'un ensemble de pratiques adoptées par les individus dans leurs rapports à ces espaces. De fait, la réappropriation de ces espaces est symbolique car les acteurs ont une capacité d'identification personnelle et/ou collective avec le lieu et l'impression d'exercer sur l'espace. Ces deux aspects de l'habitus des acteurs sociaux sont illustrés dans le paragraphe qui suit.

#### **2.1.1. De l'appropriation et identification des acteurs aux espaces déguerpis**

L'analyse des données recueillies laisse entrevoir que l'identification personnelle et ou collective que se font les usagers des espaces d'Adjamé Liberté et du CHU est une ressource symbolique de la réappropriation de ces espaces déguerpis. En effet, les espaces déguerpis sont des espaces publics dont l'usage commercial n'a pas été définis par les normes urbanistiques. Ces espaces se caractérisent donc par leurs fonctions institutionnelles initiales qui sont entre autres de mobilité spatiale pour la fluidité de la circulation, le stationnement des véhicules et le passage des piétons ainsi que l'embellissement de la ville. Ce sont ces fonctions qui déterminent leur appropriation institutionnelle. Or dans la pratique, ces espaces deviennent le champ de pratiques sociales aux antipodes de leurs fonctions initiales.

Les espaces d'Adjamé-liberté et aux alentours du CHU de Cocody sont des lieux de coprésence où se côtoient tous les individus indistinctement : les commerçants, les leaders d'association syndicale de quartier et estudiantine et les piétons. Derrière la structure matérielle de l'occupation pratique de ces espaces se cache une structure idéologique incarnée par leur capacité d'identification personnelle et ou collective à ces espaces. En effet, dans les imaginaires sociaux, l'espace public est perçu comme le champs des possibles. Un espace de compétition où chaque acteur individuel ou collectif peut s'approprier une portion à des fins personnelles. Autrement, il s'agit d'un champ de lutte pour le contrôle et la gestion des activités qui y sont exercées. La question de l'occupation de l'espace public se pose donc à Abidjan en général et dans ces deux zones d'études en particulier de manière visible et permanente. Tout espace non occupé (bord de route, carrefour, etc.) est considéré comme naturellement occupable, bien que l'existence d'un « propriétaire » et d'un pouvoir sur ces espaces soit une notion intériorisée par tous, ainsi que la précarité et la révocabilité de leur occupation (François Leimdorfer 1999). La question fondamentale est le rapport entre, d'une part, le pouvoir central et ses capacités d'organisation et de contrôle de l'espace public, de l'autre l'occupation et l'usage « spontané » mais récurrent de ce dernier par des acteurs en perpétuel conflit.

A la genèse de l'occupation de ces espaces, les commerçants avaient la liberté d'organiser l'espace à leur guise (l'installation des nouveaux venus par le statut de l'ancienneté), la possibilité de le modifier ou de l'ajuster conformément aux activités menées. Ils y développaient également d'autres formes d'interactions sociales entre commerçants (mécanismes d'aide et de solidarité) et entre commerçants et autorités municipales (versements de frais d'occupation à la municipalité ou la possession de permis d'occupation ; etc.).

Ces formes d'occupation et les perceptions des acteurs liées à ces espaces créent le sentiment d'identification personnelle ou familiale avec ces lieux chez ces usagers. Cet ensemble de pratiques sociales et d'idéologies sur ces espaces témoignent des habitus spatiaux des commerçants. De fait, après une opération de déguerpissement, ces espaces sont aussitôt réappropriés par les mêmes acteurs parce que ces derniers s'identifient à ces espaces comme leur lieu de vie familiale et sociale. Ils ont des souvenirs d'ordre personnels ou collectifs. Dès lors, le retour de ces commerçants déguerpis dénote d'un processus de réactivation des habitus liés ces espaces. Ces habitus d'occupation spatiale fonctionnent comme une ressource symbolique de leur réappropriation.

Comme en témoignent quelques propos des acteurs ci-dessous :

Depuis longtemps, j'exerce mes activités sur ces espaces, il n'y a pas quelqu'un ici qui ne me connaît pas, les gens de la mairie, les gens du quartier 220 logements et beaucoup de commerçants même, je ne sais même pas où aller parce que je me reconnais ici et je suis plus tranquille et à l'aise pour faire mes activités car on est beaucoup solidaire entre nous, c'est comme une famille quoi... A. D., 45 ans, Commerçant de chaussures à Adjamé Liberté

Quand je suis venu m'installer ici là devant le Chu là, il y a beaucoup de maisons et de choses qui n'existaient même pas, le Chu même a évolué devant moi. Je connais pratiquement tout le personnel du Chu, c'est chez moi que certains viennent payez la nourriture, j'ai même aidé certains commerçants à s'installer ici, il n'y a pas aussi un seul agent de la mairie de Cocody qui ne me connaît pas, je suis bien ici là et je ne suis pas prête à aller nulle part. Ici je connais et je maîtrise mon environnement... R. G., 55 ans restauratrice sur l'espace aux alentours du Chu.

### **2.1.2. De l'exercice du contrôle sur les espaces déguerpis**

Cette seconde sous-section s'inscrit dans la continuité de la première, elle en constitue une conséquence. Il ressort que le sentiment d'identification personnelle ou familiale avec ces lieux chez les usagers « informels » est un catalyseur de l'impression du contrôle manifestée par les usagers urbains sur les espaces déguerpis. Cela dit, l'analyse des données montre que l'impression du contrôle exercé sur les espaces déguerpis est le fruit de l'interaction entre les commerçants et les autres structures sociales à proximité de ces espaces.

L'appropriation matérielle et privative des espaces urbains dépend de l'équilibre de la relation réciproque entre le milieu spatio-physique, les structures sociales qui façonnent ce milieu et les actions encastrées dans ces structures sociales. Une observation directe des espaces d'Adjamé Liberté et aux alentours du CHU de Cocody permet de s'apercevoir qu'ils sont supervisés par des groupes sociaux qui en revendiquent le pouvoir de gestion. Les syndicats de copropriété des quartiers 220 logements revendiquent un pouvoir de contrôle sur l'espace d'Adjamé Liberté jouxtant leurs quartiers. La fédération estudiantine et scolaire basée à l'Université Félix Houphouët Boigny, à proximité du CHU de Cocody et le syndicat des agents du CHU exercent un contrôle des activités de commerce sur les espaces aux alentours du CHU.

Les entretiens avec les acteurs révèlent qu'il existe des actions encastrées, notamment des rapports de clientélismes entre eux et les structures sociales desdits lieux (les syndicats de copropriété, la FESCI et le syndicat des agents du CHU). Établies tacitement ou explicitement entre ces acteurs, ces actions sont le produit d'un accord ou un compromis qui résulte d'un système de valeurs commun à ces catégories d'acteurs. Ce sont des relations d'intérêts, d'échanges de faveurs qui consistent à verser une part du gain sur l'activité menée aux responsables de ces associations. Ce sont ces actions qui fabriquent la légitimité des usagers dans le processus de réappropriation spatiale. Ce type de compromis fonctionne comme un

principe de comportement consensuel. Le consensus social garde ici, l'idée d'un accord portant sur les règles implicites d'occupation de l'espace. Cet accord assure la cohésion minimale sans laquelle les commerçants ne peuvent se maintenir sur ces espaces. Ainsi, dans le rapport des opérateurs économiques aux structures institutionnelles (police municipale, brigade ANASUR<sup>6</sup>) de déguerpissement, cet accord donne aux commerçants, une certaine légitimité pour le contrôle des espaces réappropriés. Il est dès lors un motif de couverture de ces commerçants face à la régulation de contrôle spatiale impulsée par les autorités étatiques. Ce type de relation réciproque constitue un habitus de l'occupation des lieux entre les commerçants et ces structures sociales. Cet habitus de l'occupation des lieux fait naître un sentiment de contrôle exercé par les premiers sur les espaces déguerpis. Par conséquent, il fonctionne comme une ressource symbolique de réappropriation desdits espaces. Car dans le cas d'espèce, nous notons justement un rapport de domination dans les interactions entre les acteurs : d'une part, des organisations (FESCI, Syndicats) qui revendiquent la légitimité de contrôle de l'espace. Et d'autre part, les organes étatiques qui ont pour attribut le rétablissement des fonctions initiales de ces espaces.

Les commentaires des personnes interrogées sur ces espaces sont des plus illustratifs de cette situation :

L'État nous a abandonné dans la gestion des infrastructures de notre quartier., Chez nous aussi, les copropriétaires ne cotisent pas pour faire fonctionner les caisses. Donc on demande aux commerçants qui se trouvent sur les espaces qui jouxtent nos quartiers de nous verser des parts car ces espaces sont pour nous, c'est la SICOGI<sup>7</sup> qui nous les a rétrocédés quand on est devenu propriétaire de nos maisons. K. E., 51 ans, un des responsables de syndicat de copropriétaire de 220 logements.

Nous sommes devant l'Université, la FESCI vient nous encaisser parce qu'on est devant, juste en bordure de route, on est aux alentours de l'Université dont la FESCI gère. Donc, quand ils viennent souvent on leur donne 500, 200, 300 en tout cas ça dépend de la vente. Eux aussi, ils prennent ça pour se défendre, c'est ce qu'ils nous ont dit. Voilà pourquoi quand il y a des obstacles c'est pour nous défendre. O.P., 38 ans, vendeuses de marchandises diverses aux alentours du CHU de Cocody

## **2.2. Les stratégies de réappropriation des espaces déguerpis : entre activation des réseaux de connaissance et mobilisation des opportunités conflictuelles**

---

<sup>6</sup> Agence Nationale de la Salubrité Urbaine

<sup>7</sup> Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière

Deux grandes stratégies de réappropriation des espaces déguerpis ont été identifiées dans le discours des enquêtés. Ceux-ci activent des réseaux de connaissance et mobilisent des opportunités conflictuelles.

### 2.2.1. L'activation des réseaux de connaissance comme stratégie de réappropriation

La réappropriation est une dynamique d'actions à la fois sur l'espace physique et social. L'analyse des entretiens montre qu'une des actions menées par les commerçants réside dans l'activation des réseaux de connaissance. C'est une ressource stratégique de réappropriation des espaces déguerpis. En effet, les acteurs économiques, dans la pratique de leurs activités quotidiennes sont en relation avec différentes catégories d'acteurs. Ces derniers ont la possibilité de côtoyer des agents de mairies, des chauffeurs de taxi communaux, des agents de la brigade de salubrité avec lesquels ils se lient d'amitié à travers des relations **de dons et de contre dons**. Ainsi, certains ont recours à des chauffeurs de taxis communaux pour les informer sur le positionnement des agents de la brigade de la salubrité et des mairies. Ces chauffeurs opérant des va-et-vient dans les communes, sont au courant des éventuelles actions de répressions dans les espaces. D'autres se réfèrent aux avertissements portés à leur connaissance par certains agents de répressions de la brigade ou de la police municipale. Une fois l'information captée par le truchement du réseau, les vendeurs arrivent à anticiper ces opérations en se dissimulant dans l'enceinte du CHU ou dans les quartiers 220 logements et par la suite retourner sur les espaces déguerpis après le passage après le passage des régulateurs spatiaux (agents de déguerpissement). Ils appliquent ainsi la dispersion afin de libérer les espaces temporairement et les réinvestir. Dans ces interactions, il y a la fabrication d'un capital social entretenu par les commerçants. Il est constitué de réseaux d'amis, de parenté et de travail au sein de ces différentes structures sociales et étatiques. Lors des opérations de déguerpissement, ces acteurs économiques procèdent par activation de ces réseaux comme stratégie d'évitement de la mobilité sous contrainte. Ce réseau de connaissances exerce la fonction d'un canal de communication et d'alerte.

Ces stratégies de dissimulation et de mobilisation des réseaux d'alerte sont étayées dans les extraits de discours suivants :

Très souvent là quand ils doivent faire leur travail ils me préviennent ! ils me disent ah rasta, toi-même tu connais oh ! Toi-même tu sais ! Quand nous on vient là, il faut ramasser tes trucs tu vas fuir ! Donc, on se connaît, tu vois non ! T.I., 39 ans, vendeur de viande et de chambala aux alentours du CHU de Cocody

Vous savez, les *taximens* tournent beaucoup, ils sont comme des réseaux. Ils déposent des gens ici, ils vont de l'autre côté-là-bas ! C'est pourquoi souvent quand tu vas dans une ville que tu ne connais pas, la première personne qui te

renseigne ce sont les chauffeurs. C'est eux qui tournent et la plupart du temps, c'est eux qui ont les informations parce que toi tu es assis à un lieu or lui il tourne. Il s'informe plus par rapport à celui qui est assis. Donc, ça nous arrange parce que ça nous permet de sécuriser nos trucs en lieu sûr. Les femmes qui vendent avec nous là aussi, souvent leur mari se sont des *taximens*. G. H. 28 ans, commerçant friperie à Adjamé Liberté.

### **2.2.2. La mobilisation des conflits de compétence territoriale comme stratégie de réappropriation**

L'analyse des données met en exergue la lutte pour la légitimation des sources de pouvoir entre les structures sociales encastrées sur les espaces aux alentours du CHU et ceux d'Adjamé Liberté. Cette lutte est le fondement des conflits d'autorité entre les différentes instances de régulation desdits espaces. Les commerçants s'appuient sur ces conflits pour réinvestir les espaces déguerpis. L'étude permet d'en dénombrer trois types : le conflit foncier entre syndicat de copropriété des 220 logements et les particuliers, le conflit de la légitimité institutionnelle entre agents municipaux et brigade ANASUR, le conflit de gestion spatiale entre FESCI et syndicat du CHU de Cocody.

Lorsqu'on se rapporte au conflit foncier entre syndicat des copropriétaires de 220 logements en particulier, force est de constater que la problématique de régulation des espaces déguerpis se lit à travers l'épineuse question de l'appropriation foncière en milieu urbain. En effet, une analyse rétrospective de la gestion foncière montre qu'avant la colonisation, le mode de gouvernance des terres était régi par le droit coutumier d'abord. Ensuite, fut introduit par la France le code civil en 1819 pour tenter de fixer le droit de propriété. Il fait reposer sur le principe de la possession trentenaire le droit de propriété qui veut que seule une possession continue et paisible longue de trente ans prouve la propriété. Suite à l'apparition de l'acte de Torrens<sup>8</sup>, on assiste à une inscription de la propriété et du terrain sur un registre au nom de l'État. Celui-ci, pour contrôler l'utilisation de ce registre, s'interpose entre les natifs et les acquéreurs. Ainsi, pour des raisons d'utilité publique, l'immatriculation des terrains se fait au nom de l'État. La mainmise de l'État dans la gestion du foncier en Côte d'Ivoire est corrélée avec la dynamique de transformation des espaces par les constructions immobilières.

---

<sup>8</sup> L'acte Torrens est une législation foncière empruntée à l'Australie pour se substituer à partir de 1906 au régime foncier du code civil. Ce nouveau régime par la procédure de l'immatriculation donne un moyen de preuve immédiate et absolue de la propriété. Avec cet acte, Il suffit désormais de quelques mois pour établir une manière définitive et inattaquable un droit de propriété (Haeringer Philippe, 1969)

Sous cet angle, la SUCCI<sup>9</sup> et la SIHCI<sup>10</sup>, deux sociétés d'État d'alors, disposèrent du droit d'aménagement des espaces d'Adjamé Liberté pour y construire les quartiers de 220 logements. Du fait de la politique de l'accession à la propriété, certains locataires devinrent acquéreurs des maisons et par la suite avec le statut d'ancienneté, ces derniers se construisirent comme propriétaires des espaces jouxtant leur quartier ou propriété. À Partir de cette idéologie de l'ancienneté, des héritiers se sont attribués le droit de propriété de certains espaces jouxtant leur logement. Comme en témoigne le cas du fils du propriétaire de l'ancien cinéma « Liberté » à proximité des 220 logements. Celui-ci l'aurait reçu comme héritage. Ce qui a valu sa transformation en supermarché *KING CASH*. À ce titre, il revendiquerait un pouvoir social sur la gestion des espaces jouxtant l'ex cinéma. Cette appropriation de fait crée un conflit d'autorité sur l'espace entre syndics de copropriétaires des cités 220 logements et le fils en question. Ce conflit de propriété constitue une ressource pour les vendeurs qui se réapproprient cet espace déguerpis.

La dernière fois, on a fait une activité pour pouvoir assainir l'espace du quartier mais nous avons été confrontés à un monsieur. Vous connaissez le problème du foncier en Côte d'Ivoire ici. Le gars il est venu et il dit que non la copropriété des habitants de la SICOGI là lui appartient. C'est dans cette même lignée là que les commerçants sont venus s'installer encore. C'est pourquoi on n'arrive pas à les déguerpir... Il y a une autre personne qui se dit propriétaire du terrain et déjà, il encourage les commerçants à rester. P. H., 39 ans, un des responsables du syndicat de la jeunesse des quartiers 220 logements.

Pour ce qui concerne le conflit de la légitimité institutionnelle entre agents municipaux et brigade ANASUR, il est possible de mentionner une concurrence des politiques de régulation des espaces urbains. La solidarité organique structurant les rapports de contrôle des espaces urbains entre la mairie d'Adjamé et le ministère de l'environnement à travers l'ANASUR repose sur la différenciation des tâches et des organes qui les accomplissent. Or, la spécialisation impose aux structures de se particulariser, ce qui veut dire qu'elles ne partagent plus les mêmes intérêts sur ces espaces. Il y a ici un enjeu de légitimation du pouvoir de gestion de chaque organe étatique. Ce qui sous-entend que chaque acteur institutionnel se croit doter d'une autonomie d'action et de décision dans le processus de gestion desdits espaces. Les données montrent un conflit de compétence territoriale entre ces derniers dans la régulation de ces espaces. Ce conflit de compétence territoriale est utilisé par les usagers comme stratégie de repositionnement sur les espaces déguerpis.

---

<sup>9</sup> Société d'Urbanisme et de Construction de Côte d'Ivoire

<sup>10</sup> Société Immobilière d'Habitat de Côte d'Ivoire

Dans le troisième cas du conflit, les usagers des espaces aux alentours du CHU de Cocody mobilisent également le conflit de compétence territoriale entre la FESCI et le syndicat des agents du CHU dans le processus de réappropriation desdits espaces. Très souvent, des étudiants de la FESCI revendiquent un pouvoir de gestion sur ces espaces. Ce qui ne rencontre pas l'assentiment du syndicat des agents du CHU qui se considèrent comme les gestionnaires légitimes. L'opposition entre ces deux instances est une aubaine pour les vendeurs de réinvestir l'espace déguerpis.

Les gens vendaient autour, mais ils ont vu qu'il y avait plus un espace où ils pouvaient trouver de la place. Ils sont allés exprimer cela aux étudiants puisqu'ils voyaient que c'étaient eux qui avaient le régime, ils étaient vraiment forts et donc ils ont préféré occuper sans chercher à voir le syndicat du CHU alors que c'est le syndicat du CHU qui gère en principe cet espace. Mais le problème est que quand le syndicat a cherché à entrer en contact avec eux au moins pour harmoniser les choses, ils ne voulaient pas parce qu'eux-mêmes le jour où le directeur nous a appelé, ils exprimaient leur mécontentement que les étudiants ne voulaient rien savoir et ils ont occupé l'espace comme ça ! Y. F., 49 ans, un agent du Chu de Cocody.

### **3. Discussion**

L'ensemble des résultats obtenus se discute autour de deux axes majeurs. Primo, la réappropriation des espaces déguerpis est un processus de mise en conformité des lieux avec les habitus d'occupation spatiale activés par les acteurs des espaces urbains. Secundo, la réappropriation de ces espaces se lit dans les conflits de compétence territoriale entre les structures sociales encadrées au sein de ces espaces. Sous ce rapport, ces résultats seront illustrés sous le prisme de la sociologie de l'espace (Felice Dassetto et Jean Rémy 2017) et la sociologie des organisations (M. Crozier et E. Friedberg 1977).

#### **3.1. Les habitus d'occupation spatiale comme ressource symbolique de la réappropriation des espaces déguerpis**

Tout processus de mobilité spatiale dénote l'habitus des acteurs des espaces urbains. C'est un ensemble de manières de penser, de faire et de sentir propres aux individus sur un espace donné. En cela, le sentiment d'identification personnelle et ou familiale et l'impression de contrôle exercée sur les espaces sont des habitus qui fonctionnent comme ressource symbolique de réappropriation des espaces déguerpis. Ces résultats s'inscrivent dans le même sens que les travaux de Blanc (1985) cité par T. Kelogue (2011), N. Semmoud (2007), Semmoud (2007 : 164) montre dans son travail que l'appropriation de l'habitat est envisagée comme un processus de mise en conformité des lieux avec l'habitus des individus. Pour l'auteure, c'est un processus qui transforme, adapte, retourne ou annule un espace. Selon Blanc (1985) cité par T. Kelogue

(2011 :8), d'un point de vue du rapport à l'espace, l'on note une appropriation symbolique de l'espace dans la mesure où les individus ont la capacité d'identification personnelle avec le lieu, l'impression de contrôle exercée sur l'espace et l'opportunité de participer aux prises de décision concernant cet espace. Dans cette optique, les résultats confirment les travaux de S. Tchan bi, L. Adjei et R. Droh, (2019 : 448). Ces auteurs ont porté leurs réflexions sur les logiques sociales du maintien des populations de Mossikro sur les espaces à risques après les opérations de déguerpissement. Ils démontrent que le sentiment de l'attachement à l'espace à « risque » chez les populations de Mossikro explique leur maintien. Ils expliquent que l'attachement à l'espace est alimenté par les référents idéologiques de la « revendication du statut d'ancienneté » et la « protection du patrimoine familial ». De fait, selon eux, les habitants de Mossikro résistent à l'État afin de sauvegarder ces acquis.

### **3.2. La réappropriation des espaces déguerpis comme résultat des rapports de pouvoir**

Les stratégies de réappropriation des espaces déguerpis sous-tendent la manifestation des rapports de pouvoir entre les instances de régulation desdits espaces. Les résultats montrent que les opérateurs économiques jouent sur les conflits de compétence territoriale entre les acteurs de régulation spatiale pour réinvestir ces espaces. Ces conflits d'autorité ont cours du fait de l'existence de zones d'incertitude dans les rôles et fonctions dévolus à chaque structure étatique quant à l'administration de ces espaces. Selon M. Crozier et E. Friedberg (1977 :11-24), les effets pervers ou inattendus sont dus au décalage voire l'opposition qu'il y a entre les intuitions des acteurs et l'effet d'ensemble de leurs comportements dans le temps. Dans leurs analyses, ces auteurs mentionnent que l'effet du système peut être que les résultats de l'action collective sont contraires aux volontés des acteurs. Ce qui est incertitude du point de vue de l'organisation est pouvoir du point de vue des acteurs. Le contrôle des incertitudes donne le pouvoir. Cela dit, écrivent-ils, même dans un système social contrôlé, tout acteur a une marge de liberté. Ainsi donc, à travers les jeux d'acteurs pour le contrôle et la domination des espaces du CHU de Cocody et Adjamé liberté, il ressort que le champs des compétitions devient un champs à la fois instable et d'incertitude. Ces lieux et leurs occupations, leur appropriation et la destination des espaces sont sujettes à de nombreux conflits ainsi qu'à des changements de position des acteurs. Cette instabilité doit se comprendre non seulement au regard de l'attribution des espaces, mais aussi des usages qui en sont faits. Ainsi, les acteurs qui arrivent à maîtriser les incertitudes liées aux interactions sociales ( maîtrise du réseau de communication, anticipation de la visite des agents de la mairie ou de la brigade de salubrité etc.) peuvent donc facilement se maintenir et éviter la saisie ou la confiscation de leur marchandises. Autrement dit, se voir dans l'obligation

de quitter les lieux sous contraintes. Dans cette même perspective, le non-paiement de certaines taxes imposés par des syndicats relèvent de stratégie d'évitement développés par les commerçant grâce à des compromis et des complicités avec d'autres acteurs.

F. Leimdorfer (1999 : 52) a travaillé sur les enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan. L'étude montre que l'appropriation des espaces à Abidjan est le produit des rapports de pouvoirs entre la régulation de contrôle imposée par les pouvoirs publics et la régulation spontanée incarnée par agents économiques. Dans cette même veine, les travaux de Méité (2014 : 173) sur le contrôle des gares informelles dans le District d'Abidjan mettent en exergue l'existence de deux types de régulations dans l'occupation de l'espace public. Une régulation syndicale qui s'impose avec son corollaire de violences face à une régulation formelle et étatique. Les écrits de Kouamé W.K. (2015 : 229) s'inscrivent dans cet ordre d'idée. Il mène sa recherche dans le contexte de la ville de Bouaké au Centre de la Cote d'Ivoire après la crise de 2010. Il s'est intéressé particulièrement au maintien des activités informelles sur les espaces publics dans la période post-crise. Il a examiné les interactions conflictuelles entre deux institutions étatiques respectivement chargées de l'opération (ANASUR) et de la gestion du domaine public (mairie). À partir d'une étude qualitative inspirée de la théorie des conflits, il parvient au résultat selon lequel la dualité relationnelle entre ces deux structures étatiques explique le maintien des commerçants sur les espaces publics de Bouaké. L'auteur met l'accent sur le rapport de force entre l'ANASUR, la mairie et les exploitants/utilisateurs privés illégaux desdits espaces.

### **Conclusion**

À travers une approche qualitative, l'article explique les logiques sociales de réappropriation des espaces déguerpis à Abidjan. Il s'est appuyé sur deux sites : Adjamé Liberté 220 logements et aux alentours du CHU de Cocody. Les résultats montrent que la réactualisation des habitus d'occupation spatiale et les stratégies des commerçants consistant à mobiliser les conflits territoriaux de compétence entre instances étatiques de régulation des espaces urbains, sont au fondement de la réappropriation desdits espaces. De même, nous retenons que la réappropriation de ces espaces, par le bas, est perçue comme une action légitime d'occupation pour subvenir à des besoins socioéconomiques essentiels. Le déguerpissement est un processus complexe qui doit tenir compte du rapport symbolique (l'impression de contrôle, le sentiment d'identification personnelle et ou collective, la possibilité d'être associé aux prises de décisions concernant ces espaces) que les populations entretiennent avec les espaces occupés. Il y a donc



nécessité de travailler sur ce rapport avant tout processus de déguerpissement. Qui déguerpit-on ? Quels sont ses rapports à l'espace à déguerpier et les structures sociales encastrées au sein de ces espaces ? Quelles mesures de recasement ou de recomposition qui tiennent compte de la structure relationnelle entretenue par l'agent économique avec l'espace à déguerpier ? Tels sont les préalables à prendre en compte avant de procéder au déguerpissement.

### **Références bibliographiques**

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, 1992, *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*, Paris, Ed Nathan, 97p.

BOUQUET Christian, KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpier » pour reconquérir l'espace public à Abidjan, *L'espace politique* [en ligne], n°22, p.1-38, Disponible sur : <http://espacepolitique.revues.org/2963> (Consulté le 04-07-2015).

COURET Dominique, 1997, « Territoires urbains et espaces publics à Abidjan : quand gestion urbaine et revendications citoyennes composent », In CONTAMIN, Bernard., MEMEL-FOTÊ, Harris (éd.), *Le modèle Ivoirien en question : crises, ajustements, recomposition*, Paris, Karthala, Orstom, p.430-458.

CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil, 445p.

DSRP, 2009, *Document de la stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté*. Rapport du FMI, n°09, 156 p.

DURKHEIM Emile, 1991, *De la division du travail social* [en ligne], Paris, Puf, Quadrillage, 468 p, Disponible sur : [http://gallica.bnf.fr/bibliothèque\\_nationale\\_de\\_france](http://gallica.bnf.fr/bibliothèque_nationale_de_france) (consulté le 03-01-2018).

KAUFMANN (2009) : Observation et gestion de l'espace public à Abidjan, Dakar et Nouakchott », (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Laboratoire de Sociologie Urbaine (LaSUR), 2009), p.7

KELOGUE Thérasmé, 2011, *Dynamique sociale et appropriation des espaces publics dans les villes du sud : le cas du centre-ville de Port-au-prince*, Thèse de doctorat, étude urbaine, Montréal, Université du Québec, 400 p.



KOUAMÉ Kra, 2015, « Logiques conflictuelles de gestion des espaces publics urbains en contexte post-conflit : exemple de Bouaké », *European scientific journal*, vol.11, n°32, p.229-243.

KOUASSI N.G et al, (2014), la problématique du déguerpissement des occupants des rues et des trottoirs des quartiers centraux et périphériques d'Abidjan, acte de colloque du 12 au 16 Mai à Kara, Harmattan, Paris, volume 1, pp 217-237.

LEIMDORFER François, 1997, « Enjeu et Imaginaire des espaces publics à Abidjan », *Revue Africaine*, n°74, p.52 -79.

MEITE Youssouf, 2014, *Gouvernance du transport urbain et mobilité durable dans le District d'Abidjan* (Côte d'Ivoire), Thèse de Doctorant en sociologie, Université de Strasbourg, 327p.

REPCI, 2006, *Population et développement : défi et perspective pour la Cote d'Ivoire*, Rapport sur l'état et le devenir de la population de la Cote d'Ivoire, Abidjan : Ministère d'État, Ministère du plan et du développement, 190 p.

SEMMOND Nora, 2007, « Habiter et type d'habitat à Alger », *Revue des sciences sociales du sud*, n°42, p.163-180.

STECK Fabien, 2006, « La rue Africaine, territoire de l'informel ? », *Flux*, n°66-67, p.73-86.

TCHAN BI Sylvestre, ADJEI Yaa Kra Mensan Ludmilla, DROH De Bloganqueaux Soho Rusticot, 2019, « Maintien des populations sur les espaces à "risques" a mossikro : le contrôle étatique à l'épreuve de « l'unité résidentielle » et du capital de sociabilité », *Dezan*, n° 017, p.441-458.